



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Dosaline Base

Date de révision : 6 janvier 2023

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE

Nom du produit : Dosaline Base

Formule d'engrais : 12 - 0 - 1

Type de produit: Poudre

Utilisation recommandée : Hydroponique

Restrictions d'utilisation : N/A

Fabricant: Future Harvest Development LTD.

Numéro de téléphone d'urgence : 250-491-0255

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 : CANUTEC 1-613-996-6666

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité orale aiguë - Catégorie 4

Corrosion/irritation cutanée - catégorie 3

Irritation oculaire - Catégorie 2A

2.2 Éléments d'étiquetage

Mot d'avertissement: **AVERTISSEMENT**



Mention(s) de danger:

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H316 Provoque une légère irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de précaution :

Prévention:

P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Réponse:

P301+P312 EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

P330 Rincer la bouche.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlevez les lentilles de contact, si présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

SECTION 3: COMPOSITION / IDENTIFICATION DES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No CAS	Concentration	Autres noms
Nitrate de calcium	10124-37-5	60-80%	
Nitrate de potassium	7757-79-1	2-5%	
Nitrate de magnésium	13446-18-9	35-45%	

Remarque : Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Contact avec la peau : Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec du savon et beaucoup d'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Inhalation : Éloigner la victime du site d'exposition à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion: Ne pas provoquer les vomissements. Si la victime est consciente, laver soigneusement la bouche avec beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenez des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les poussières peuvent provoquer la toux et les éternuements. L'ingestion de grandes quantités peut causer une irritation gastro-intestinale, des vomissements et de la diarrhée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Résultats cliniques : L'effet relaxant des muscles lisses des sels de nitrate peut entraîner des maux de tête, des étourdissements et une hypotension marquée.

La cyanose est cliniquement détectable lorsqu'environ 15 % de l'hémoglobine a été convertie en méthémoglobine (c'est-à-dire en fer ferrique). Des symptômes tels que maux de tête, étourdissements, faiblesse et dyspnée surviennent lorsque les concentrations de méthémoglobine sont de 30 % à 40 % ; à des niveaux d'environ 60%, la stupeur, les convulsions, le coma et la paralysie respiratoire se produisent, et le sang est d'une couleur brun chocolat. À des niveaux plus élevés, la mort peut en résulter. L'analyse spectrophotométrique peut déterminer la présence et la concentration de méthémoglobine dans le sang.

Traitement:

1. Donnez de l'oxygène à 100 %.
2. En cas de (a) ingestion : effectuer un lavage gastrique, (b) de contamination de la peau (brûlée ou non brûlée) : poursuivre le lavage pour éliminer les sels.
3. Observez la tension artérielle et traitez l'hypotension si nécessaire.
4. Lorsque les concentrations de méthémoglobine dépassent 40 % ou lorsque des symptômes sont présents, administrer du bleu de méthylène 1 à 2 mg/kg de poids corporel dans une solution à 1 % par injection intraveineuse lente. Si la cyanose n'est pas résolue en une heure, une deuxième dose de 2 mg/kg de poids corporel peut être administrée. La dose totale ne doit pas dépasser 7 mg/kg de poids corporel car des effets indésirables tels que dyspnée, douleurs thoraciques, vomissements, diarrhée, confusion mentale et cyanose peuvent survenir. En absence de traitement, les taux de méthémoglobine de 20 à 30 % reviennent à la normale en 3 jours.
5. Le repos au lit est nécessaire pour les niveaux de méthémoglobine supérieurs à 40 %
6. Continuer la surveillance, donner de l'oxygène pendant au moins deux heures après le traitement au bleu de méthylène.
7. Envisager le transfert vers un centre où une hémoperfusion peut être effectuée pour éliminer les nitrates du sang si l'état du patient est instable.
8. Suite à l'inhalation d'oxydes d'azote, le patient doit être placé en observation à l'hôpital pendant 24 heures en raison d'un œdème pulmonaire d'apparition retardée. Une observation supplémentaire pendant 2 à 3 semaines peut être nécessaire pour détecter l'apparition des modifications inflammatoires de la bronchiolite fibrosante oblitérante.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Non combustible, toutefois, si le matériau est impliqué dans un incendie, utiliser un moyen d'extinction approprié aux conditions d'incendie environnantes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Matériel non combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Le matériau se décompose en chauffant fortement dégageant des fumées toxiques, y compris celles d'oxydes d'azote. Si vous pouvez le faire en toute sécurité, retirez les conteneurs du chemin du feu. Refroidir les contenants avec un jet d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et des vêtements de protection appropriés en cas de risque d'exposition aux produits de décomposition.

SECTION 6: MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brumes ou le gaz.

Assurer une ventilation adéquate. Ventiler la zone de déversement.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Ramasser et placer dans un conteneur approprié pour la récupération ou l'élimination, en utilisant une méthode ne générant pas de poussière.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 13 pour des informations supplémentaires sur le traitement des déchets.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer la poussière. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Il est interdit de manger, de boire et de fumer dans les zones où ce matériau est manipulé, stocké et traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les aires de restauration. Voir également la section 8 pour des mesures d'information supplémentaires.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker et utiliser à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues ou de toute autre source d'inflammation.

Éviter le contact avec des matériaux combustibles. Empêcher l'accumulation d'humidité lors de la manipulation et du stockage.

Matériaux d'emballage recommandés : Utiliser le contenant d'origine.

7.3 Utilisation(s) spécifique(s) :

N / A

SECTION 8: CONTRÔLES D'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

N / A

8.2 Contrôles techniques appropriés

La ventilation générale est ordinairement adéquate.

Utiliser une ventilation par aspiration locale et une enceinte, si nécessaire pour contrôler la quantité dans l'air.

8.3 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales : Une bonne ventilation générale (généralement 10 changements d'air par heure) doit être utilisée. Les taux de ventilation doivent être adaptés aux conditions. Le cas échéant, utiliser des enceintes de processus, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques pour maintenir les niveaux atmosphériques en dessous des limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les niveaux dans l'air à un niveau acceptable.

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux (ou des lunettes de protection).

Protection de la peau/des mains : Gants résistants aux produits chimiques.

Autre : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser une protection respiratoire.

Mesures d'hygiène : Prévoir un poste de lavage des yeux et une douche de sécurité. Observez toujours de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que le lavage après avoir manipulé le matériau et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Lavez régulièrement les vêtements de travail pour éliminer les contaminants. Jeter les chaussures contaminées ne pouvant pas être nettoyées.

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Poudre jaune clair.

Odeur : Inodore.

Initial Boiling Point / Boiling Range: N / A

pH: Inconnu.

Point d'ébullition initial/Plage d'ébullition : N/A

Point d'éclair : N/A

Taux d'évaporation : Non volatil (acétate de butyle = 1).

Inflammabilité: Non inflammable.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité :

Pression de vapeur : $4,5 \times 10^{-15}$ Pa à 25 °C - Non volatil.

Densité de vapeur : Non volatil.

Densité relative : 1,0 à 25,1±0,5°C (eau=1).

Solubilité(s):

Solubilité dans l'eau : Soluble.

Coefficient de partage octanol/eau : Le produit est plus soluble dans l'eau ; $\log(\text{octanol/eau}) < 1$.

Température d'auto-inflammation : N/A

Température de décomposition : N/A

Viscosité : N/A

Propriétés explosives : Non explosif.

Propriétés comburantes : Non oxydant.

9.2 Autres informations

Point de fusion/point de congélation : N / A

COV : Pas un composé organique.

Gravité spécifique : inconnue.

Miscibilité : N / A

Solubilité dans les graisses : N / A

Groupe de gaz : N/A

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 RÉACTIVITÉ

Aucune information disponible..

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage décrites dans la section 7.

Réagit avec les acides et les alcalis.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est attendue dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

N / A

10.5 Matériaux incompatibles

Incompatible avec les produits chimiques organiques, l'ammoniac.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de nitrogène

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion: Irritant. Peut causer des nausées, des douleurs à l'estomac et des vomissements.

Inhalation: Peut causer une irritation du système respiratoire.

Contact avec la peau : Provoque une légère irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Provoque une irritation des yeux.

11.2 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (énumérer toutes les voies d'exposition possibles).

Produit oral : DL 50

Nitrate de calcium : 302 mg/kg (rat).

Nitrate de potassium : 3750 mg/kg (rat).

Nitrate de Magnésium: N/A

Effets chroniques : L'ingestion de grandes quantités causera une méthémoglobinémie avec des maux de tête, des irrégularités du rythme cardiaque, une perte de tension artérielle, des crampes et des difficultés respiratoires.

Une cyanose se produira. La néphrite peut être causée par une exposition chronique.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Nitrate de calcium :

Toxicité pour les poissons : CL50/96h 2400 mg/L (Lepomis macrochirus)

Nitrate de potassium:

Toxicité pour les Crustacés : (24h) 490 mg/L (Daphnia magna)

12.2 Persistance et dégradabilité

Non applicable, puisque substance inorganique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le potentiel de bioaccumulation est considéré comme minime.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de partage sol/eau (Koc) : N/A

Mobilité : Soluble dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

N / A

12.6 Autres effets indésirables

Substances ayant une influence défavorable sur le bilan d'oxygène et pouvant être mesurées à l'aide de paramètres tels que DBO, DCO, etc. : Absent

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations fédérales, étatiques, provinciales et locales de contrôle de l'environnement.

Emballage : Les conteneurs vides doivent être récupérés localement pour le recyclage, la récupération ou l'élimination des déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS DE TRANSPORT

TMD canadien : Non réglementé.

US DOT: Non réglementé.

Transport en vrac Conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC.

N / A

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaire TSCA : Non Listé.

AICS d'Australie : Sur ou conformément à l'inventaire.

Liste d'inventaire LIS du Canada : Sur ou conformément à l'inventaire.

EINECS, ELINCS ou NLP : Sur ou conformément à l'inventaire

Liste du Japon (ENCS): Sur ou conformément à l'inventaire

Inventaire chinois. Substances chimiques existantes : Non conforme à l'inventaire.

Inventaire coréen des produits chimiques existants. (KECI): Sur ou conformément à l'inventaire

Inventaire NDSL du Canada : Non conforme à l'inventaire.

Philippines PICCS: Sur ou conformément à l'inventaire.

Inventaire US TSCA : Sur ou conformément à l'inventaire.

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques : sur ou conformément à l'inventaire.

Liste ISHL du Japon : sur ou conformément à l'inventaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par : Future Harvest Development LTD. Kelowna BC, Canada.

Coordonnées : 250-491-0255, marketing@futureharvest.com, futureharvest.com

Date d'émission : 6 janvier 2023

Date de la dernière révision : 6 janvier 2023

Avis de non-responsabilité : Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni Future Harvest Development ni aucun de ses distributeurs n'assume quelque responsabilité que ce soit quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. Bien que certains dangers soient décrits, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. La détermination finale de l'adéquation de tout produit relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence.